

CAPA DU 21 JANVIER 2022
CONTESTATION DES AVIS DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE.

Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPA,

Cette CAPA de contestation des avis des rendez-vous de carrière se tient dans un contexte de crise.

Le dernier protocole sanitaire n'a été que l'étincelle de la colère qui s'est exprimée le 13 janvier,

- colère qui a rassemblé tous les corps de l'éducation nationale, les parents, les jeunes,
- colère contre les injonctions impossibles, le mépris, la suffisance d'un ministre qui détient un record de longévité parce qu'il n'entend, ni n'écoute personne,
- colère contre la destruction de l'école républicaine,
- colère contre les conditions de travail dégradées.

Le SN FO LC demande

- l'abrogation des réformes des lycées, du bac, de parcoursup
- le report des épreuves de spécialités en juin,

Le SN FO LC demande l'abrogation

- de la stagiarisation à 18h qui permet encore de supprimer des postes,

Le SN FO LC demande l'abrogation

- des heures supplémentaires obligatoires ,

Le SN FO LC demande une augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice et appelle à la grève

le 27 janvier

Cette CAPA se tient aussi dans le cadre de PPCR, contre lequel FO a voté.

PPCR prétend mieux rémunérer les « méritants ». Le problème est qu'il y a un quota de méritants et que les avis formulés doivent être corrélés à ce quota.

On arrive à des aberrations : l'avis final ne correspond pas toujours à la majorité des items.

Il y a des injustices : ceux qui ne sont pas en poste pendant la période voulue sont exclus de la promotion. Cela touche particulièrement les femmes qui représentent dans l'académie plus de 70 % des non évalués.

Nous demandons

- que l'avis final corresponde à la majorité des items,
- qu'il puisse y avoir des reports d'évaluation,
- que l'appréciation pour la hors classe ne soit pas pérenne.

La loi de transformation de la fonction publique prétend remplacer les garanties collectives par les relations individuelles.

Cela ne fonctionne pas : 24 dossiers examinés il y a 2 ans, 8 l'an passé et 4 cette année.

Le manque de transparence sur l'attribution des avis, la lourdeur des 2 recours fait que les collègues n'y croient plus.

17 collègues ont fait un premier recours, 6 ont obtenu satisfaction dès cette étape ; 4 ont effectué le deuxième recours, il y en a donc 7 qui ont abandonné. Nous demandons que tous les collègues ayant fait un premier recours reçoivent une réponse écrite précisant les modalités du deuxième recours, il n'est pas normal qu'une absence de réponse de l'administration dans les 2 mois vaille refus.

Nous demandons,

- l'abrogation de PPCR et de la loi de transformation de la fonction publique,
- le retour aux prérogatives des CAPA : la relation individuelle entre l'agent et sa hiérarchie ne fonctionne pas et est source d'inégalités.